ENTENTE SPORTIVE DE VITRY
CLUB OMNISPORT AFFILIE FSGT ET F.F.

SECTION VELO LOISIR

SAISON SPORTIVE 2026-2027

La section VELO LOISIR, c'est …

Une pratique responsable, ouverte à toute proposition. L'échange des expériences, l'envie de rouler ensemble.
Le respect des autres et de l'environnement. Le CASQUE est obligatoire pour protéger … son savoir

DU VELO POUR TOUS, à partir de 16 ans,

Dans un esprit ASSOCIATIF :
participation à l'animation,
à la construction des projets,
à la mise en œuvre des projets.

VTT
Différents niveaux

CYCLO ROUTE

VTC – NATURE
(vélo tout chemin)

* *

ACTIVITES DE LA SECTION :
SORTIES Hebdomadaires : 1/2 journée ou journée
PROJETS : objectifs sportifs ou initiatives conviviales week-end

Participations à différentes Randos en ile de France organisées
par : FSGT, FFC, FFCT, UFOLEP
et 2 ou 3 WE sportifs et conviviaux organisés en province

Initiatives conviviales extra sportives

Repas de fin d'année,
Galette, Loto, ou autre …

Permanence Vélo Loisir : le mercredi 18h45 à 20 h à l'ESV en septembre.

ESV : 17-19, allée du Côteau 94400 VITRY SUR SEINE (entrée de l'ESV : 26, avenue du Général Leclerc)

Nous contacter : e-mail = veloloisir@esvitry.fr – Tél : Laurent 06 11 10 79 26 / Christine 06 71 27 99 30

ORGANISATION INTERNE

Les sorties :

Je m'inscris pour les sorties du week-end suivant
par messagerie (groupes WhatsApp par activités).

Le transport :

Mon vélo est pris en charge (organisation collective)
Je participe aux frais de carburant pour le transport collectif des personnes (mutualisation des frais).

Participation financière :

Cotisation annuelle adulte (+ de 18 ans) = 100 € ou
Cotisation annuelle jeunes (de 16 à 18 ans) = 95 €
+ Participation frais de transport = 30 €
Réduction de la cotisation si adhérent à une autre section Esv.
- Tarif inchangé depuis 4 ans -

Dossier à fournir impérativement complet :

- bulletin d'adhésion (incluant autorisation parentale pour les mineurs)
- 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents (pour licence FSGT)
- règlement de la cotisation annuelle de 100 € ou 95 €
  (1er chèque à l'ordre de ESV VELO LOISIR)
- règlement de la participation aux frais de transport de 30 €
  (2ème chèque à l'ordre de ESV VELO LOISIR)
- Certificat médical obligatoire pour la première inscription à la section Vélo Loisir, et ensuite questionnaire/attestation santé selon réglementation actuelle.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à venir à la permanence Vélo Loisir du mercredi soir, en septembre, au siège de l'ESV, ou à nous appeler.